



Renforcement quantitatif et qualitatif des contrôles officiels.



Création d'une police unique pour protéger le consommateur.

En 2024 : Ça change !

- ✓ Délégation de certaines inspections à des organismes privés dans les établissements de **remise directe au consommateur** (distribution, métiers de bouche, restauration commerciale). Ce dispositif, effectif depuis le 1^{er} janvier 2024, vise à augmenter de 80% le nombre d'inspections. Soit un total de 100 000 contrôles par an.
- ✓ Les agents du ministère de l'Agriculture (DDPP) restent en charge des contrôles dans les **collectivités** et les **entreprises de fabrication** de produits alimentaires.
Objectif : augmentation de 10% des contrôles.

Vous êtes concernés.

Afin d'appréhender sereinement ces contrôles,
BHYOQUAL vous propose :

En prévention : Préparation de votre établissement



- Diagnostic et Assistance Technique sur les bases de la réglementation sanitaire en vigueur et des guides d'inspection.
- Recommandations sur les écarts observés.
- Formation du personnel, mise en place d'autocontrôles, PMS, ...

Après une inspection : Correction des non-conformités

- Accompagnement et conseil dans la mise en place des corrections en réponse aux non-conformités relevées lors de l'inspection officielle.



Pour tout renseignement, contactez-nous :
BHYOQUAL : **04 83 73 89 21** bhyoqual@bhyoqual.com
86, Avenue des Frères Lumière 83160 La Valette du Var